

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 20 FEVRIER 2018**

**PRESENTS** : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX

**Absente excusée** : Mme CAIGNON.

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.  
Mr CHATEIGNER Joël a été désigné secrétaire de séance.

**1-VOTE DES SUBVENTIONS** (006-18)

La commission budget-dossiers de subventions s'est réunie le jeudi 15 février. Mr Michel GABORIT a présenté les demandes formulées au conseil. Après avoir pris connaissance des propositions faites par la commission, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

CCAS	350 €
OGEC Cantine	11 000 €
Fanfare Chavagnes-les-Redoux	200 €
Section de jeunes sapeurs-pompiers de Pouzauges	46 €
Association Mélusine les Herbiers	50 €
Maison Familiale de Mouilleron-St Germain	75 €
Maison Familiale de Pouzauges	50 €
AFORBAT Vendée	50 €
I.M.E. Les Herbiers	25 €
ESFORA La Roche sur Yon	50 €
Secours Catholique de Vendée	30 €

Banque Alimentaire de Vendée	30 €
Solidarité Paysans 85	30 €
Ass. Dép. des Conjointes survivants	16 €
France Adot 85	30 €
UDAF 85	25 €
Alcool Assistance la Croix d'Or Vendée	25 €
AREAMS la Roche-sur-Yon	25 €
Secours Populaire Français	30 €
AMAD des 3 chemins les Herbiers	30 €
Les Restaurants du cœur-Mouilleron-le-Captif	50 €
ADAPEI-ARIA Vendée	50 €
CAUE	40€

**2- PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MONSIREIGNE** (007-18)

En 2017, une somme de 62 000 € a été attribuée à l'OGEC. Cette somme représentait une participation de 696.63 € par élève pour 89 élèves domiciliés et scolarisés à Monsireigne, sur 90 inscrits au 15 octobre 2016.

Pour cette année, suite à l'entrevue du samedi 10 février dernier entre une responsable de l'OGEC, Mme GODREAU, adjointe ainsi que Mr PRUGNEAUX, la demande de subvention de l'école s'élève également à la somme de 62 000 € mais pour 86 élèves de Monsireigne sur les 87 inscrits au 15 octobre 2017, soit 720 € 93 par /élève.

Après débat et à l'unanimité, le conseil décide de verser cette somme, en trois fois.

### **3 - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE DEUX ENFANTS DE MONSIREIGNE QUI SONT SCOLARISES A L'ECOLE PRIVEE DE SAINT PROUANT**

Mr le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de Mr et Mme CHAUVET Bertrand et de Mr et Mme GRYFFON Grégory, domiciliés au lotissement du Cormier demandant, pour la deuxième année, que la commune participe aux frais de fonctionnement pour leurs deux enfants scolarisés à l'école privée de St Prouant.

Pour rappel : le conseil municipal de St-Prouant, réuni le 24 janvier 2017, a décidé de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement des nouveaux enfants scolarisés à l'école privée et domiciliés hors commune, même si un membre de la fratrie y est déjà scolarisé.

Le conseil, par délibération du 21 février 2017 a refusé de participer à ces dépenses de fonctionnement. Le conseil décide de ne pas revenir sur cette décision.

### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL-OGEC DE L'ECOLE ABBE BILLAUD POUR FINANCER EN PARTIE UN VOYAGE SCOLAIRE** (008-18)

Pour la seconde édition l'APEL et l'OGEC de l'Ecole Abbé Billaud, sollicite la commune dans le cadre d'une aide au financement d'un voyage scolaire porté par la classe de CM1-CM2 (18 élèves) avec deux nuitées, les 21, 22 et 23 février 2018. Cette sortie a pour objectif de faire découvrir aux élèves la Touraine (musée du compagnonnage, les grottes pétrifiantes de Savonnières, les châteaux du Clos Lucé et de Chambord). Une journée se passera au Futuroscope. L'idée serait que les élèves, au moins une fois dans leur scolarité de primaire, aient l'occasion de partir en classe de découverte.

L'aide de la commune permettrait d'alléger la charge financière des familles dans le financement de ce projet. La participation communale demandée est de 75 € par élève soit pour 18 élèves une somme de 1350 €. L'école participe à hauteur de 93 € par élève et les parents 75 € par élève.

Après débat, le conseil par un vote à main levée, par 10 Oui, 1 contre pour 75 € et 1 abstention (1 parent d'élève concerné), décide de verser à l'APEL/OGEC une somme de 75 € par élève.

Si une telle demande doit être faite dans l'avenir, celle-ci devra être formulée plus tôt.

### **5 – PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN ELEVE SCOLARISE EN CLASSE ULIS-ECOLE A POUZAUGES** (009-18)

Cette participation incombe aux communes n'ayant pas de structure adaptée pour l'accueil de ces élèves. Monsieur le Maire propose de contribuer à hauteur de la participation de la commune aux charges de l'école Abbé Billaud, soit 720.93 € pour 1 élève. Après délibération et à l'unanimité, le conseil donne son accord sur cette participation, qui sera versée à l'OGEC de l'école Notre-Dame de Pouzauges.

## **6-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS** (010-011-012-013-014-015-016-017-018-18)

- ① - Lotissement du Cormier : La section de fonctionnement présente un excédent de fonctionnement de 21 969.88 € et celle d'investissement un déficit de 16 810.38 €. L'excédent global est de 5 159.50 €.
- ② - Lotissement des Acacias : La section de fonctionnement est excédentaire pour 6 822.51 €. La section d'investissement est en excédent pour un montant de 26 576.65 €. Des travaux restent à payer.
- ③ - Assainissement : L'excédent de fonctionnement est de 15 326.21 €. La section d'investissement présente un déficit de 200 256.50 € et un excédent de 197 624.52 € en restes à réaliser. Le conseil décide d'affecter la somme de 2631.98€ en section d'investissement pour couvrir le déficit. Le solde, soit 12 694.23 € sera repris au compte 002 du budget 2018.
- ④ - Gestion des Activités Commerciales : L'excédent de fonctionnement est de 9 478.11 €. La section d'investissement est excédentaire pour 28 000 €. Le reste à réaliser en dépenses étant de 31 951.71 €, l'affectation sera de 3 951.71 € et la somme de 5 526.40 € sera reportée en excédent de fonctionnement au budget primitif 2018.
- ⑤ - Commune : Le compte administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement de 347 681.00 €. La section d'investissement présente un déficit de 192 530.24 € et un déficit de restes à réaliser de 50 589.67 €. Une somme de 243. 119.91 € est affectée en section d'investissement pour couvrir le déficit. Le solde disponible, soit 104 561.09 € sera reporté en excédent de fonctionnement au budget 2018.

Tous ces comptes ont été votés par le conseil.

Les comptes de la commune sont tenus en partie double à la fois par la collectivité et par la Trésorerie. Les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs et approuvés par le conseil.

## **7- BATIMENTS COMMUNAUX**

### **☛ Foyer Rural – salle de sports – Future bibliothèque – Foyer de jeunes – garderie**

Une réunion a eu lieu le mercredi 31 janvier en présence de Mr BILLAUD du SYDEV. Etaient présents : Mr le Maire, Mrs GABORIT, ROBICHON, ROULLEAU.

Mr BILLAUD a étudié les dépenses d'énergie des salles municipales. Il va préconiser des mesures à prendre pour faire des économies ainsi que la programmation de l'éclairage dans la salle de sports. .

La restitution de l'analyse se fera le mercredi 28 mars, à 15 h, à la mairie.

☛ **Cabinet médical et futur foyer de jeunes** : La SOCOTEC est venue sur place le jeudi 8 février, pour proposer les aménagements afin de rendre les toilettes du cabinet médical aux normes d'accessibilité. Quant au futur foyer de jeunes, les toilettes de la salle 3 ne peuvent être adaptées aux normes d'accessibilité mais celles extérieures du foyer rural pourront être aménagées. La pente du parking qui relie le Foyer des Jeunes aux futures toilettes devant la salle de sport dépasse les 10 %. Sur avis de la SOCOTEC, compte tenu du bon état de l'enrobé, une dérogation pourrait être demandée auprès de la Préfecture.

La restitution du rapport de la SOCOTEC se fera lors d'une prochaine réunion du conseil afin de prévoir les travaux nécessaires.

☛ **Location de salle pour des réunions** : La salle N°3 qui était utilisée pour des réunions, ne sera plus disponible (transfert du foyer de jeunes). De ce fait, les réunions se feront désormais soit dans la salle du bar, soit dans la salle N°2.

☛ **Travaux au cabinet médical et au logement** : Les radiateurs sont anciens, énergivores et ne chauffent pas suffisamment. Le conseil décide, dans un premier temps, de ne changer que les radiateurs du cabinet médical pour un coût de 1 697.43 €. L'isolation étant vétuste, elle sera probablement à revoir.

☛ **Future bibliothèque** (019-18) : L'entreprise MARY H. a remis en état les cloisons. Les portes coulissantes du placard ont été réparées (Devis de 647 € 10). Les travaux de pose de fibre de verre et de peinture sont faits en régie (par les employés techniques). Les responsables de la bibliothèque ont fait le choix des couleurs. Elles réfléchissent à son aménagement. Le déménagement est fixé pour la dernière semaine de mars.

Les futurs propriétaires de l'ensemble (logement-bibliothèque) signent l'acte d'achat le 1<sup>er</sup> mars. Comme convenu, la commune va louer l'actuelle bibliothèque durant le mois de mars.

Mrs PRUGNEAUX, BLUTEAU, SACHOT vont voir pour l'accès à Internet de la bibliothèque, du Foyer des jeunes et de la salle N°1. Une antenne sera également à prévoir pour le foyer de jeunes.

L'association « Doigts de Sirène » utilisera la bibliothèque pour faire ses activités le mardi tous les quinze jours. Pour ranger leur matériel, Mr CHATEIGNER a présenté au conseil un devis pour faire deux placards dans les renforcements entre la bibliothèque et le foyer des jeunes. L'estimation est de 2 013.12 € TTC. Le conseil accepte. Une délibération sera prise pour ouvrir des crédits avant le vote du budget. Des tables pliantes devront être achetées pour cette activité.

☛ **Regroupement de l'agence postale avec la mairie** : Mr AUVINET de la SPL (Société Publique Locale) dont la commune a souscrit au capital, est venu en mairie, le jeudi 8 février. Assistaient à la réunion Mr le Maire et Mr GABORIT qui a informé le conseil des propositions faites. La SPL va faire des ébauches.

☛ **Salon de coiffure** : Un devis a été demandé par la coiffeuse pour relooker son salon. Elle souhaite que la commune participe à ces travaux. Mr le Maire et Mr CHATEIGNER ont proposé que la collectivité prenne en charge la pose d'une toile de verre et l'application de deux couches de peinture, soit pour la commune une dépense de 1 417.25 € H.T représentant 56.61 % du devis. Le conseil accepte à l'unanimité.

La locataire aurait à sa charge le décollage du papier peint et le relookage de la murette et des portes.

☛ **Logement 13 rue de Rochereau** : La chaudière de ce logement étant défectueuse et le ballon d'eau chaude y étant intégré, le devis pour changer la chaudière et poser un chauffe-eau électrique à part est de 4 799.30 € TTC. La chaudière ne pouvant se changer dans l'immédiat compte tenu des délais de disponibilité, seul le chauffe-eau va être posé pour l'instant.

## **8 – REDEVANCE EVENTUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN DISTRIBUTEUR DE PAINS, PLACE DU DOUE GIRAUD**

Le boulanger de Chavagnes-les-Redoux, Mr FRADIN, se propose d'installer un distributeur de pain place du Doué GIRAUD, devant le café actuel, le long du pignon du restaurant. Cyril ONFROY, le restaurateur, est d'accord. Durant ses heures d'ouverture, il poursuivra le dépôt de pains venant de Chavagnes qu'il assure à ce jour. Un branchement électrique pour la machine est nécessaire et sera à la charge du demandeur. Le boulanger étudie son coût. Une plate-forme béton de l'ordre d'un m2 est également à prévoir.

La commune peut instaurer une redevance d'occupation du domaine public. Après en avoir délibéré, le conseil propose de fixer cette redevance à 20 € par mois comme le demande la mairie de Pouzauges ou de la Meilleraie Tillay.

## **9- INFORMATIONS DIVERSES**

■ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER CONCERNANT L'AVAP (AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)** : Suite à la dernière séance du conseil, une réunion a eu lieu le 23 janvier en présence de Mr de Oliveira, de Mrs BOCQUIER, ROBICHON et SACHOT. Le périmètre qui a été arrêté pour l'AVAP a été présenté aux élus ainsi que les prescriptions pour le secteur du centre bourg qui semblent très souples.

■ **AIRE DE JEUX** : Mr le Maire rappelle que les travaux pourront être subventionnés dans le cadre du Contrat Vendée Territoire. Une dérogation a été accordée par le Département afin de pouvoir engager l'opération avant l'attribution de l'aide que la commune n'obtiendrait qu'à partir de 2019. Mme Anne BRAUD a présenté les jeux qui seraient installés soit : une table de ping pong, 2 panneaux de basket, un filet multi activités ainsi qu'une pyramide en corde. Une réflexion s'est engagée pour la pose qui pourrait être faite soit par l'entreprise soit par les employés communaux.

## **10- REUNIONS**

### ☞ **Commission pour l'utilisation des salles:**

Mme BRAUD et Mrs CHATEIGNER, PRUGNEAUX, GABORIT se réuniront le jeudi 1<sup>er</sup> mars, à 18 H 30 à la mairie pour définir les modalités d'utilisation des salles.

### ☞ **Prochaines réunions du conseil :**

- ☞ le mardi 27 mars à 20 H 30
- ☞ le mardi 17 avril, à 20 H 30
- ☞ le mardi 29 mai, à 20 H 30.

Vu par le secrétaire de séance : Joël CHATEIGNER  
Le Maire : Michel BOCQUIER

